

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 mars 2024

COMPTE RENDU

Présents :

Mmes Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente  
Claudine POYET, Vice-Présidente déléguée  
Géraldine DERGELET, Adjointe au Patrimoine  
Cécile MARRIETTE, Conseillère municipale déléguée  
Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition  
Arlette MATHIEU, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (MOD)  
Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)  
Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)  
Carol DE SIQUEIRA, Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (Sauvegarde 42)

M.M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile

Patrice MURE, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (France Alzheimer Loire)

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

Absent (e.s) excusé (e.s) :

M. Christophe BAZILE, Président

Absent (e.s) ayant donné un pouvoir :

Aucun

Participaient à la séance :

M. Alain BOUBLI, Directeur des Affaires Sociales

Mme Virginie BONNETAIN, Agent du CCAS

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente excuse Monsieur Christophe BAZILE, Président. Elle procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente le compte rendu de la réunion précédente (11/03/2024) lequel est approuvé à l'unanimité (12 voix pour).

**2/ Approbation du Compte de Gestion 2023**

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente explique que le Compte de gestion 2023 du receveur municipal arrive aux mêmes résultats que le Compte administratif 2023.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du Compte de gestion 2023 par vote à main levée.

Nombre de votants : 12  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre de voix pour : 12  
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le Compte de gestion 2023 est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

### **3/ Approbation du Compte Administratif 2023**

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente Le Compte administratif 2023.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat comptable 2023 fait ressortir un déficit de 1 261,06 € contre un excédent de 1 695,20 € en 2022.

Le résultat cumulé fait apparaître un excédent de 4 446,91 € qui sera reporté au budget primitif 2024.

- **CHARGES A CARACTERE GENERAL** **95 950 €**

Il a été payé pour 95 950 € contre 73 474 € en 2022 pour une prévision de 78 000 €.

Parmi les dépenses en 2023, il faut noter :

-Maintenance : 2 272 € pour le logiciel  
-Fêtes et cérémonies : 42 987 € : le repas, le goûter et distribution des chocolats.  
-Catalogues et imprimés : 718 € (cartes visite, dépliants aide mobilité...)  
-Affranchissement : 1 486 € contre 1 890 € en 2022  
-Frais véhicule aide mobilité : 2 125 € contre 1 652 € en 2022  
-Autres services extérieurs : 28 631 € contre 25 624 € en 2022 (24 506 € en 2021, 13 845 € en 2020) :

- Pass seniors 320 €
- Analyse pratique prof 2 400 €
- Séjour à Annecy 8 385 €
- Téléalarme 391 €
- Taxis aide mobilité 17 136 € (15 280 € en 2022, 14 480 € en 2021, 10 720 € en 2020)

- **CHARGES DE PERSONNEL** **88 143 €**

La prévision de 89 000 € a pratiquement été atteinte. Les dépenses correspondent à deux agents employés directement par le CCAS pour 84 437 € auxquels il faut rajouter les frais de structure (gestion du budget par le directeur des finances et édition des fiches de paie) pour 3 707 €.

- **AUTRES CHARGES DE GESTION** **143 581 €**

Prévue à hauteur de 317 000 €, une hausse de 38 024 € par rapport à 2022 est constatée. La principale dépense concerne la subvention versée à la régie des restaurants pour un montant de 115 000 € (75 000 € en 2022, 65 000 € en 2021, 100 000 € en 2020).

Les secours d'urgence se sont élevés à 25 579 € contre 27 055 € en 2022 (29 756 € en 2021, 22 536 € en 2020).

Les subventions versées aux associations s'élèvent à 3 000 €.

## - RECETTES

L'activité d'aide à la mobilité progresse et a permis d'encaisser 11 304 € contre 10 561 € en 2022 (9 370 € en 2021, 9 047 € en 2020, 10 990 € en 2019).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal, prévue pour 464 000 € a été encaissée pour 280 000 €.

Les subventions versées par la CAF pour les logements ALT restent à 20 735 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes comprennent l'amortissement du logiciel et matériel de bureau pour 2 668 €.

Au niveau des dépenses : une écriture d'ordre de reprise de subvention pour 1 650 €.

Il apparaît un report excédentaire en matière d'investissement à hauteur de 30 399 €.

### Conclusion :

L'année est dans la continuité de celle de 2022 avec le repas et le goûter des seniors, le voyage à Annecy. Les frais généraux sont en augmentation de 22 475 € principalement du fait des frais « Fêtes et cérémonies » et de l'étude ABS.

Les charges de personnel sont un peu plus élevées que celles de l'année précédente avec la revalorisation du point d'indice de 0,50 % au 1<sup>er</sup> juillet et de la prime anti inflation.

L'activité « aide à la mobilité » reste soutenue avec une hausse de l'activité, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses « secours d'urgence » (25 579 €) sont légèrement moins élevées qu'en 2022.

La subvention d'équilibre versée à la régie des restaurants augmente de 40 000 € pour s'établir à 115 000 €.

Au final, les dépenses de fonctionnement augmentent de pratiquement 71 000 €.

Afin d'équilibrer le budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville s'est élevée à 280 000 € contre 220 000 € en 2022.

*Madame Stéphanie Mazioux demande « les séances d'APP sont-elles chaque mois ? »  
Il est précisé que l'équipe bénéficie de 11 séances d'APP de 2h sur l'année (pas de séance en août).*

*Monsieur Patrice Romeuf demande « quel est le coût du repas de la cantine scolaire ? »  
Il est précisé que le prix de revient « matières premières » est de 2,60€ (répond à la loi EGAlim (produits AOP, label rouge, produits locaux, Bio...)). Le prix de revient global (c'est-à-dire en prenant compte des frais de personnel de la régie, des fluides) est de 7€. Le prix du repas est facturé aux familles en fonction du taux d'effort, entre 2,40€ et 7,94€ (prix pour les familles de Montbrison) et entre 3,20€ et 10,56€ (prix pour les familles hors commune).*

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du Compte administratif 2023 par vote à main levée.

Nombre de votants : 12  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre de voix pour : 12  
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le Compte administratif 2023 est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

#### 4/ Affectation des Résultats

Le Conseil d'Administration réuni sous la Vice-Présidence de Madame Martine GRIVILLERS,

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023 du CCAS de Montbrison,

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la décision prise.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du CCAS

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **4 446,91 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) CCAS DE MONTBRISON	5 707,97
RESULTAT DE L'EXERCICE : CCAS DE MONTBRISON	- 1 261,06
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	4 446,91
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible</b>	4 446,91
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	4 446,91
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation de l'Affectation des résultats par vote à main levée :

Nombre de votants : 12  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre de voix pour : 12  
Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant l'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

## 5/ Approbation du Budget primitif 2024

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente présente le Budget primitif 2024.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat cumulé 2023 fait apparaître un déficit de 1 261,06 € auquel s'ajoute l'excédent de 5 707,97 € de 2022 ce qui se traduit par un excédent de clôture de 4 446,91 € reporté au BP 2024.

#### DEPENSES

- CHARGES A CARACTERE GENERAL 84 000 €

Une baisse globale de 17 000 € est constatée par rapport à 2023 mais elle s'explique principalement par l'étude ABS prévue et réalisée en 2023 pour 10 000 € ainsi que du poste « Autres services extérieurs » pour 7 000 € (actions ABS ajustées sur la réalisation 2023).

- CHARGES DE PERSONNEL 93 000 €

Ce poste s'élève à 93 000 € et concerne les deux agents employés pour l'aide à la mobilité et les missions dédiées à l'OMPAR sachant que 4 000 € de mise à disposition du directeur des finances pour la gestion du budget sont compris dans ce montant.

- AUTRES CHARGES DE GESTION 235 000 €

Une baisse de 82 000 € est constatée dont 80 000 € concernant la subvention d'équilibre versée à la régie des restaurants qui passe de 280 000 € à 200 000 €. Les secours d'urgence s'élèvent à 31 000 €.

Les subventions versées aux associations sont prévues à hauteur de 4 000 €.

#### RECETTES

Il s'agit de l'activité d'aide à la mobilité pour 12 000 €.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est prévue pour 375 000 €. Elle est en diminution de 89 000 € du fait de la baisse de la subvention versée à la régie des restaurants énoncée ci-dessus.

Les subventions de la CAF pour les logements ALT sont 21 000 € et proche de la réalisation 2023.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : 34 868 €

Les recettes comprennent les amortissements pour 3 000 € et la reprise de l'excédent 2023 pour 31 868 €.

Les dépenses : 1 600 € d'opération d'ordre et le solde en matériel de transport pour 33 268 €.

*Monsieur Patrice Romeuf demande « pour quelle raison le voyage seniors à Annecy n'est pas reconduit ? »*

*Il est expliqué que le voyage à Annecy a été organisé pendant 12 années consécutives, il a permis chaque année à 12 personnes de sortir de leur isolement et de créer du lien. Aujourd'hui, suite à l'ABS 2023, l'équipe sociale en lien avec les élus réfléchissent à de nouvelles actions, toujours en direction du public seniors. Ces actions seront présentées en Conseil d'Administration dès qu'elles seront finalisées.*

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du Budget primitif 2024 par vote à main levée.

Nombre de votants : 12  
 Nombre de voix contre : 0  
 Nombre de voix pour : 12  
 Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le Budget primitif 2024 est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

#### **6/ Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2024**

Il est demandé à l'Assemblée de voter les subventions (4 000,00€) au titre de l'année 2024 :

		Subv. Allouée 2023	Subv. Allouée 2024
Abri'toit	Fonctionnement	600	600
	Exceptionnelle	0	0
Asso. socio-culturelle Maison d'arrêt La Talaudière	Fonctionnement	Pas dossier	Pas dossier
	Exceptionnelle	Pas dossier	Pas dossier
Asso. socio-culturelle centre détention Roanne	Fonctionnement	400	400
	Exceptionnelle	0	0
Auxilia	Fonctionnement	150	Pas dossier
	Exceptionnelle	0	Pas dossier
Banque alimentaire	Fonctionnement	650	0
	Exceptionnelle	0	0
Croix rouge Française	Fonctionnement	Pas de demande	1 000
	Exceptionnelle	Pas de demande	0
Restos du cœur	Fonctionnement	1 200	Pas dossier
	Exceptionnelle	0	Pas dossier
Secours populaire	Fonctionnement	Pas dossier	1 000
	Exceptionnelle	Pas dossier	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 000,00€</b>	<b>4 000,00€</b>

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du vote des subventions au titre de l'année 2024 par vote à main levée :

Nombre de votants : 12  
 Nombre de voix contre : 0  
 Nombre de voix pour : 12  
 Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le vote des subventions au titre de l'année 2024 est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

#### **7/ Questions diverses**

Aucune

◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

**RAPPEL :** Prochaines réunions du Conseil d'Administration le 17/06/2024 à 18h00 à la Maison des permanences.

La Vice-Présidente du CCAS,  
Martine GRIVILLERS



